



À Valence le

20 MAR. 2020

**Monsieur Nicolas MARTIN**  
REVV  
1 RUE MICHEL SERVET  
26000 VALENCE

**Département Technique et Aménagement**  
**Direction de l'Espace Public**  
**Service Commun Voirie Signalisation**  
1, place Jacques BREL  
Tél. : 04 75 75 40 06

Contact : JL.PASQUION  
Tél. : 04 75 75 40 06  
Nos réf. : EP/VS/JLP/II/2019 CR n° 408728  
Objet : logo vélo au sol et risque d'ouverture de portières

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier en date du 14 octobre dernier, par lequel vous sollicitez la Ville de Valence concernant le problème des ouvertures de portières pour les vélos.

Comme vous le savez, le développement des infrastructures cycles est un des objectifs poursuivis par la Ville de Valence. Les aménagements réalisés à cet effet sont étudiés préalablement en prenant en compte plusieurs contraintes, notamment les faibles largeurs de voies à disposition. Lorsque cela nous est possible, nous installons systématiquement des bandes d'ouverture de portières entre le stationnement et la voie circulée. C'est d'ailleurs le cas sur l'avenue Sadi Carnot.

Pour ce qui est des logos cycles, le guide méthodologique du CEREMA n'a pas de valeur réglementaire. Il doit être vu comme un outil d'aide à la décision. Au-delà du rappel des textes et des normes existantes, il fournit au décideur et à l'aménageur des éléments de réflexion, des recommandations techniques qui prennent en compte la spécificité des mises à double sens cyclables.

L'ensemble du marquage au sol signalant le double sens cycle est bien réalisé sur le bord de la chaussée, conformément au code de la route qui oblige la conduite à droite. Cependant cette signalisation n'empêche en aucun cas les cyclistes en double sens de « s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à sa sécurité », comme le précise l'article R412-9 modifié par décret n°2019-1082 du 23 octobre 2019- art.19.

Veuillez adresser votre courrier à :  
Monsieur le Maire  
1 place de la Liberté - BP 2119 - 26021 Valence Cedex  
Tél. 04 75 79 20 00 - cabinet\_maire@mairie-valence.fr

valence.fr/appli   

Toutefois, comme vous l'indiquez, ces spécificités réglementaires sont peu connues des cyclistes et des automobilistes. Je vous enjoins donc à nous proposer un article sur ce sujet pour intégration à un prochain numéro de Voir Valence.

La Ville de Valence reste à votre écoute par simple appel au Numéro Vert « Le Maire en direct » au 0800.26.00.00, pour tout désagrément rencontré sur l'espace public.

Regrettant de ne pouvoir satisfaire votre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Luc PLASSARD  
Directeur Général des Services Techniques

